

Plan de gestion 2015-2021

Plan demandé par le CRAC (service d'aide aux communes)

Plan écrit début janvier 2016 = situation à ce moment-là = photographie à un moment donné

PG devait être présenté en même temps que le budget 2016 (soi en décembre 2015) mais retard dans l'élaboration de ce PG suite à la mise en évidence du niveau global de l'emploi fin 2015 (sur base de 2 trimestre de l'ORPSS), plan écrit rapidement sur demande du CRAC.

Plan de gestion 2015-2021 : des mesures ont déjà été prises en 2015 (sous la présidence de mes deux prédécesseurs) et font donc partie de l'effort puisque ces mesures ont des répercussions sur le plan quinquennal.

Objectif : Ce plan de gestion n'est pas un plan d'austérité mais un plan dont l'objectif est de définir des mesures pour arriver à l'équilibre dès 2018, principalement par un meilleur fonctionnement des services et leur optimisation.

En cumulé (2016-2021), le gain des différentes mesures est de 6.380.682,38€ grâce au Plan de Gestion par rapport à 2015MB2.

Le plan quinquennal prévoit une augmentation des dépenses de l'exercice propre de 4% en 2021 au départ des chiffres de 2016 (soit un budget de 71.111.542 en 2021).

Constats

Ce plan de gestion suit les prescrits du CRAC (donc les indexations calculées sont celles prescrites par le CRAC):

- Une indication chiffrée du personnel et des nombreux axes de l'action sociale du cpas
- Missions obligatoires et facultatives
- Organigramme (-1 ETP)
- Montant de l'aide sociale, le nombre de RI
- Le montant des dépenses par allocation budgétaire
- Travail particulier sur l'équilibre budgétaire des maisons de repos

Quelques éléments qui font la base de ce PG :

1. Dotation communale indexée à 1.5%

2. Efforts au niveau du personnel (niveau de l'emploi p38): aucun licenciement mais des non remplacements de personnes qui partent à la retraite

Le cadre du personnel qui est à réactualiser

Non remplacements (pas de licenciements), perte de 11.6 ETP (budget 2016)

Des mesures sur l'emploi (p36), qui seront appliquées si nous obtenons une dérogation au volume de l'emploi (aussi non l'impact de ces mesures sera réduit par une diminution des subsides maribel). Le plan d'embauche est gelé depuis 2 ans par le CRAC, le CPAS n'a donc pas engagé et a vu son volume global de l'emploi diminuer.

Réorganisation des services pour être plus performant mais cette mesure a ses limites...

3. Effort sur les dépenses de fonctionnement :

- Dans les MR
- Marchés publics communs avec la ville, dans les synergies développées avec la ville
- Economies d'énergie
- Si nous vendons les 2 maisons de repos, nous ne devrons plus faire face aux frais de gardiennage !

4. Travail sur les recettes :

- Nouvelle procédure de recouvrement (gain de 1 000 000)
- Augmentation des tarifs en MR (suite rénovation des chambres + augmentation des anciens prix pour les pensionnaires qui bénéficient après le déménagement d'un meilleur confort) = demande à la RW d'une augmentation de 5%, le CPAS ne peut décider cela de sa propre initiative
- Nettoyage des comptes d'attente
- Synergies ville/CPAS
- La dotation communale est prévue avec une augmentation de 1.5% chaque année
- Passage de 5 MR à 3 (avec une perte de 32 lits) : Dans ce plan quinquennal est prévue la vente des maisons de repos du Châtelet et -Nous. Il est fondamental pour l'équilibre des finances du CPAS de vendre ces biens. Le produit de la vente sera affecté au remboursement anticipatif d'une partie du capital s)de la dette de la barcarolle.

Nouveaux projets du CPAS qui auront une répercussion sur l'équilibre budgétaire :

- Développement des repas à domicile p45

Devront être réalisés

- Un travail sur les nominations
- Une réflexion sur la charge de travail des AS de l'aide générale
- Elaboration d'un référentiel pour mesurer l'effort au niveau du personnel
(Importance de créer des outils de suivi de ce plan de gestion (objectifs))

Comme dans tout plan de gestion, il y a des événements que le CPAS ne maîtrise pas :

- Csq de la régionalisation
- Nombre de RI (étrangers et exclusions du chômage)
- Perte de subsides ou meilleur subventionnement
- Analyse des MR : 2016 = 1ere année complète suite au passage de 5 à 3 MR = base pour une analyse complète dès 2017.

Pour suivre de près de plan de gestion, un groupe de travail est constitué qui se réunit tous les mois.

Conclusion

La volonté du CPAS en élaborant ce plan de gestion est de renouer la confiance avec le CRAC, de voir son plan d'embauche débloqué pour pouvoir reprendre en mains les projets du CPAS, pour pouvoir enfin mener une réelle politique sociale pour les défavorisés de notre commune, les réfugiés, nos aînés, les enfants en grande difficultés.

Et donc mener une action sociale de grande qualité, action sociale qui se situe aux côtés des autres grands projets de la ville. L'action sociale du CPAS est l'action sociale de la ville, Ville et CPAS sont partenaires dans cette action et non pas concurrents ni dépendants.

Par ce plan de gestion, le CPAS souhaite montrer sa volonté de bonne gouvernance, de modernisation de la gestion, de l'amélioration de la qualité des services au bénéfice des citoyens

MERCI aux services pour le travail réalisé dans des délais très courts

[Rue] [Ville], [État] [Code postal]

Téléphone : [Votre téléphone] Télécopie : [Votre télécopieur] Adresse de messagerie : [Adresse de messagerie]

Conseil communal du 29 février 2016

Point 12 de l'ordre du jour : CPAS : Plan de gestion 2015 - 2021

Au delà de la simple posture d'opposition, le groupe MR n'approuvera pas le plan de gestion proposé ce jour.

Comme ce fut le cas lors de l'évocation du budget 2016 nous devons d'abord souligner la qualité du travail accompli par le Directeur financier et ses services qui disposaient de peu de temps pour ce faire.

Nous voulons remercier vivement l'Administration et notamment, la Directrice générale et le Directeur financier et leurs 'direct reports', d'avoir assuré plus que leur part de travail dans un contexte difficile.

Le groupe MR doit bien constater que ce plan de gestion et ses prévisions quinquennales manquent singulièrement de souffle politique, de réalisme et d'ambition et surtout n'apporte aucune réponse politique aux questions soulevées dans le cadre de l'examen du budget 2016.

Ainsi que l'indiquait lui-même le chef de groupe cdH au Conseil de l'Action sociale, ce plan de gestion est en fait un plan d'austérité !

Non seulement il n'apporte pas les réponses nécessaires mais traduit une différence de traitement entre les personnels de la Ville et du CPAS pourtant régis par un statut unique et alors que certains parlent de synergies voire de fusion.

Cette absence de réponse politique de la nouvelle majorité CdH-PS renforce les craintes qui pèsent sur l'institution et sur les moyens dont elle disposera pour assumer pleinement ses missions et ses activités.

Et il est difficile d'être rassurés par **les déclarations désobligeantes pour ne pas dire indécentes du leader cdH de la majorité ,reprises dans la Meuse du 26 janvier dernier en p.4 considérant que « le CPAS ne peut plus être une boîte noire qui se contente d'envoyer la facture à la ville ».**

Ou encore par le « flou artistique » entretenu par la nouvelle présidente quant à l'avenir des MRS au sein du CPAS de Verviers. Leurs jours semblent en effet comptés.

Un plan de gestion est tout sauf un plan d'austérité !

Il devrait en effet proposer une vision ,sinon stratégique, du moins conforme à la satisfaction des besoins clairement identifiés.

Votre plan de gestion est austère et n'apporte pas de réponse satisfaisante en vue d'assurer une action sociale publique forte et cohérente.

Pour ce faire il conviendrait que ledit plan de gestion intègre une majoration de la dotation communale en rapport avec une politique de ressources humaines soucieuse d'en préserver toutes ses activités.

Or votre plan de gestion ne prévoit pas:

- de réponse satisfaisante au problème du niveau d'emploi et singulièrement celui qui est lié au subventionnement 'Maribel', soulevé par le Comité de Direction ,même si les chiffres fluctuent d'une réunion à l'autre et que le problème se pose peut-être avec moins d'acuité. Wait and see.

Contrairement à ce que vous avez prévu à la Ville ,il ne comprend pas le coût :

- de l'indexation des salaires et des allocations sociales en 2016 et au-delà . L'impact serait de l'ordre de 80.000 euros et de 200.000 euros à partir des exercices budgétaires suivants.
- de restitution dès 2016 de la partie fixe de la prime de fin d'année. L'impact serait aussi de l'ordre de 85.000 euros en 2016 ainsi que les années futures.
- de statutarisation d'un plus grand nombre d'agents contrairement à la Ville, avant la date butoir ou fatidique de 2017 fixée par l'Onss Apl. L'impact serait de l'ordre de 200.000 euros en année pleine ,soit dès 2017.
- d'instauration d'un 2 ème pilier de pensions pour les contractuels qui ne pourront pas être nommés. L'impact serait du même montant , soit 200.000 euros à partir de 2017.

Et il ne prévoit pas non plus:

- de garantir le maintien de l'emploi et le niveau d'encadrement et de services en MRS.

Vous venez d'ailleurs ,en urgence, de décider d'un marché de 25.000 euros de consultance pour objectiver les besoins d'effectifs en hotellerie.

- de moyens humains supplémentaires pour assurer une limitation

des dossiers d'aide sociale et d'insertion par travailleur social en vue d'un suivi optimal des situations personnelles.

Dans ce cas , vous changez de technique en recourant au 'benchmarking' plutôt qu'à une société de consultance pour expliquer aux travailleurs sociaux qu'ils devront gérer toujours plus de dossiers car d'autres le font bien ailleurs. Les déclarations de la présidente font état de relèvement des normes et de quotas de dossiers par travailleur social. Cela aura pour effet de les empêcher de traiter en profondeur les situations qu'ils gèrent et cela entraînera une surcharge de travail en matière d'aide sociale avec toutes les conséquences négatives pour les agents eux-mêmes et les bénéficiaires.

Mais avec quel résultat ? Charleroi ne doit pas être une référence ni relative ni absolue pour Verviers.

Cela explique qu'en matière d'insertion , qui doit constituer le leitmotiv de l'action sociale, vous manquez d'ambition:

- En limitant les remises sur le chemin de l'emploi, entre autres par le biais de l'article 60 §7.
- En refusant de revaloriser les barèmes qui sont appliqués aux contrats des travailleurs engagés sous ce statut.

A ce sujet, et je vous demanderai Mme la Bourgmestre la position officielle de votre majorité sur la question de la juste rémunération qu'il convient de leur attribuer.

Quel barème comptez-vous à l'avenir appliquer à tous les travailleurs engagés par le CPAS pour ses propres services ou pour compte d'autrui , qu'il soit employeur public ou privé ? Les avis sont partagés entre cdH et PS au Conseil de l'Action sociale et cela entraîne le report du dossier lors du dernier Conseil de l'Action sociale.

Ne pouvez-vous vous accorder sur le principe « à travail égal, salaire égal ».

Ou partagez-vous les considérations comptables de la présidente du CPAS qui invoque un surcoût qui se ferait au détriment du nombre de remises à l'emploi . Pas très social tout cela.

Alors que ,les services de l'Insertion socio-professionnelle ,prennent possession des lieux rénovés de l'ancienne MRS à Ensival afin d'y déployer leur action- projet dont je fus l'initiateur et auquel je suis très attaché - ,il est regrettable que vous n'y consacriez pas les moyens humains et budgétaires propices à l'obtention de meilleurs résultats.

Au passage nous notons également, alors que l'intérêt d'y consacrer des moyens plus importants est toujours plus évident, que vous retirez même les modestes budgets prévus pour l'apprentissage du FLE et pour lutter contre le décrochage scolaire.

Je me dois de revenir sur l'avenir des MRS :

Les intentions du cdH et du PS , déjà traduites dans votre budget 2016, confirmées dans la déclaration de politique générale, semblent bien de préparer l'externalisation des MRS sans bien mesurer l'impact d'une telle politique à plusieurs égards.

Quel est votre objectif lorsque vous lancez un marché dans l'urgence pour évaluer la charge de travail en hôtellerie dans les MRS. Chacun sait que ce genre d'étude constitue souvent un préalable à des mesures de restriction.

Que ferez vous si le consultant établit des normes inférieures ou supérieures au taux de 40 % de dépassement pratiqué depuis de nombreuses années et qui correspond au niveau de service et de prestations actuels ?

A moins que votre tactique ne soit simplement de contraindre le personnel d'accepter les restrictions que vous voulez leur imposer en « agitant la muleta » de l'externalisation ou de la privatisation.

Nous vous invitons toutefois à réfléchir et à mesurer ce que représente la charge des statutaires travaillant directement ou indirectement en MRS ou pour celles-ci au sein de l'administration centrale.

En résumé :

Votre plan de gestion comporte de nombreuses omissions :

- aucune indexation, pas de restitution de la part fixe de l'allocation de fin d'année , trop peu de nominations et aucun financement prévu d'un 2 ème pilier, ...
- pas de ressources humaines pour assurer un suivi rapproché des usagers, pas de budget FLE ,...

Il comporte aussi des inquiétudes quant à la pérennité des services déployés dans nos MRS et l'accompagnement social y afférent , après y avoir investi pas moins de 40 millions d'euros au cours des 3 dernières années.

Ajoutons enfin que l'impact financier d'une incorporation forcée au sein de la future cité administrative , contre l'avis unanime du CAS, n'est aucunement répercutée dans ce plan de gestion et constitue une inconnue supplémentaire puisque la nouvelle majorité semble vouloir forcer la main au CPAS. Peut-être allez-vous nous annoncer que le CPAS viendra s'y installer sans contre partie financière à l'instar de la zone Vesdre ? Cela serait un moindre mal pour l'institution. Mais il ne faudra pas le lui faire payer autrement.

Et ce n'est pas tout. Car les recettes prévues ne manquent pas de nous interpeller.

Elles reprennent des hypothèses qui restent à confirmer voire à démontrer dans les faits qu'il s'agisse de la vente effective du patrimoine, des contributions fédérale et régionale en matière d'aide sociale et de maisons de repos, de majoration des prix d'hébergement en MRS.

Cette dernière mesure nous heurte au plus haut point. Tant sur le fond que sur la forme. Il s'agit de l'augmentation du prix de journée, de 2 X 5 % que vous comptez appliquer à 150 résidents de nos MRS qui se verraient appliquer une augmentation de 100 euros par mois, alors que moi-même et mon prédécesseur nous nous étions engagés au maintien du prix initial lorsque ces personnes se trouvaient encore à St Elisabeth, à Entre nous ou encore au Chatelet.

Cette mesure est à la fois anti sociale, irrespectueuse et contraire à la parole donnée.

J'aurais aimé que mon prédécesseur puisse vous en convaincre.

Malgré un vote nominal en Conseil de l'Action sociale, il n'en a rien été. Le MR est resté bien seul pour empêcher cette mesure. Gageons que la tutelle examinera de près la question et nous donnera raison.

A moins que notre Haute Assemblée ne saisisse l'opportunité qui lui est donnée ce jour en examinant le dossier, d'indiquer à la présidente du CPAS, qu'elle est tenue de respecter les engagements antérieurs.

En conclusion :

L'existence de ce nouveau plan de gestion dont la seule qualité se situe sur le plan strictement administratif a, semble-t-il, l'heur de rassurer le CRAC ainsi que je m'y étais moi-même engagé auprès de sa directrice générale.

Il devrait donc permettre sortir d'un blocage du plan d'embauche survenu en juin 2014, en raison de l'entêtement de certains membres du précédent collège à ne pas voir objectivement l'Institution, son action et les moyens qu'elle suppose.

Mais hormis le CRAC et le nouveau Collège communal votre plan de gestion ne permet de rassurer ni le personnel, ni les usagers, ni nos concitoyens, bien au contraire.

Il est temps de regarder les choses en face !

La perspective d'un compte largement positif pour l'exercice 2015, confirmant la maîtrise budgétaire et comptable de l'institution lors des 3 derniers exercices sous présidence MR, devrait nous

réjouir et permettre de concilier les trajectoires budgétaires de la Ville et du CPAS.

Mais l'austérité de votre plan de gestion conjugée aux déclarations du chef de file cdH comparant le CPAS à « une boîte noire envoyant sa facture à la ville », nous rendent particulièrement perplexes et inquiets.

Comment lever cette perplexité et cette inquiétude ?

Seul un ajustement de la dotation communale permettant de rencontrer les besoins exposés précédemment. A conjuguer avec une négociation respectueuse du statut du CPAS quant à l'affectation des provisions préservées jusqu'à présent.

En l'absence de ces 2 éléments et pour toutes les raisons exprimées ci-avant ,notre vote sera négatif.

Pour le MR,

Fred BREUWER

Conseiller communal et CPAS

Conseil communal - Groupe cdH

Séance du 26 janvier 2016

Note synthétique et Motion visant l'instauration d'une exception agricole

Le secteur agricole est confronté à une crise majeure. Les outils actuels pour la résoudre sont insuffisants. Il faut donc ouvrir un débat global sur la nécessité de soutenir autrement l'agriculture.

Le secteur agricole doit faire face à :

- un marché fortement volatile où les prix payés aux producteurs sont en chute libre ;
- la baisse de près de 70% en 30 ans du nombre d'exploitations agricoles en Belgique ainsi que de la main d'œuvre ;
- l'augmentation des importations de produits agricoles (soja, maïs, sucre, viandes, etc.) rendant l'Union européenne dépendante de pays où les normes de qualité de production sont moins strictes (OGM, contrôles sanitaires, etc.) ;

Il s'avère donc nécessaire de prendre des mesures d'action positives pour maintenir et développer une production agricole viable qui peut refléter les spécificités agricoles, les expressions et cultures locales et éviter une standardisation industrielle et une réduction de la diversité végétale et animale.

Ces mesures doivent avoir pour socle commun le principe de l'exception agricole.

Tout comme pour la culture, l'affirmation de l'exception agricole permet de reconnaître que les produits agricoles et agro-alimentaires ne peuvent être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale. Les produits agricoles ont également valeur d'identité, conditionnent la vitalité des sociétés rurales et influencent tant la santé que l'environnement. Prôner l'exception agricole, c'est reconnaître ces multiples dimensions et leur importance dans la régulation des marchés internationaux.

Ce combat pour une exception agricole poursuit dès lors plusieurs objectifs : la sécurité alimentaire, le développement de l'emploi, la sauvegarde de la vie et des sociétés rurales et la protection de la nature et de la biodiversité.

Au plan national et international, cette vision de l'avenir de l'agriculture doit être portée dans notre pays mais aussi au niveau international. Le plus grand nombre d'acteurs doivent soutenir les revendications de la motion proposée au Conseil communal de Verviers.

Instaurer une exception agricole permettra à chaque Etat ou groupement d'Etat de définir sa propre politique alimentaire et agricole et d'adopter les mesures qu'il juge appropriées pour assurer la sécurité alimentaire de sa population, préserver son modèle agricole et atteindre des objectifs de développement humain.

Au niveau de la Commune de Verviers, si cette question porte sur la régulation des marchés européens et internationaux, nous voulons également agir localement pour promouvoir cette exception agricole, en recourant prioritairement aux producteurs locaux.

Concrètement, la Commune de Verviers doit soutenir les producteurs locaux, favoriser les circuits courts entre ceux-ci et la consommation locale et privilégier, chaque fois que c'est possible, les produits locaux dans les achats de la commune ou des institutions qui y sont liées.

Le Conseil communal,

- Considère que l'agriculture est essentielle pour garantir l'autonomie alimentaire et le droit à l'alimentation ;
- Considère que la conjoncture actuelle est marquée par des prix trop bas pour les producteurs et par un contexte de pénurie de la demande liée aussi à des facteurs politiques et géopolitiques au niveau international ;
- Considère que le secteur agricole se caractérise par la forte volatilité du prix de ses produits et qu'il relève d'un modèle économique spécifique qui ne peut être laissé aux seules lois du marché ;
- Considère le rôle majeur de l'agriculture dans l'identité culturelle, la gestion des territoires, la préservation de l'environnement et des écosystèmes et la préservation du patrimoine alimentaire ;
- Considère l'importance de la sécurité alimentaire pour la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments universellement reconnus ;
- Considère que les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres et qu'il convient de les protéger, au même titre que les biens culturels, en prévoyant un régime juridique adapté avec des règles partiellement dérogatoires aux principes qui gouvernent le libre-échange ;
- Considère que l'agriculture et l'alimentation prennent des formes multiples car elles sont le résultat de leur origine géographique et des conditions climatiques et qu'elles sont étroitement liées à la culture, l'identité et l'histoire de nos sociétés ;
- Considère la nécessité de prendre des mesures pour protéger et promouvoir ce pluralisme agricole de façon adéquate ;
- Considère que le Rapport des Nations Unies sur « le droit à l'alimentation, facteur de changement » estime le droit à l'alimentation comme « un droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture » ;
- Considère que la culture bénéficie d'une protection forte au niveau international grâce notamment à l'adoption par l'UNESCO en 2005 de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* ;
- Considère que dans les conclusions de son Rapport de 2008, *Mission auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce*, le Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation, constate que les mécanismes de la gouvernance mondiale ont jusqu'à présent échoué à assurer une coordination adéquate entre les obligations en matière de droits de l'homme et les engagements commerciaux ; considérant également que ce rapport invite les Etats à

évaluer les impacts des accords commerciaux sur le droit à l'alimentation et à s'assurer qu'ils ne prennent pas des engagements dans le cadre de l'OMC qui pourraient se révéler incompatibles avec leurs obligations au regard du droit à l'alimentation ;

- Considère que la Convention sur la diversité biologique signée à Rio en 1992 et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture signé sous l'auspice de la FAO et entré en vigueur à l'été 2004 protègent un aspect particulier de la diversité des pratiques et des produits agricoles, à savoir la diversité biologique agricole ;
- Considère que selon la FAO, les trois quarts environ de la diversité génétique agricole ont disparu au cours du siècle dernier à cause du développement d'un modèle agricole industriel et commercial ;
- Considère l'importance d'encourager le développement de pratiques agricoles durables, respectueuses des hommes et de leur environnement ;

En conséquence, le conseil communal :

- S'engage à apporter son soutien aux producteurs locaux, situés sur le territoire de la commune de Verviers ou à proximité de celle-ci et à privilégier chaque fois que c'est possible les produits locaux dans les achats de la commune ou des institutions qui y sont liées ;
- S'engage à favoriser les circuits courts entre les producteurs locaux et la consommation locale, en particulier en organisant la distribution et le recours aux produits agricoles locaux dans les cantines communales, scolaires, au sein des maisons de repos, des crèches et de tout autre lieu collectif approprié et de sensibiliser les opérateurs de repas au recours à ceux-ci ;
- S'engage à soutenir la consommation de produits locaux dans le cadre des habitudes alimentaires au sein des écoles, notamment par le soutien au programme européen « lait à l'école » ;
- S'engage à encourager la consommation de produits locaux et de saison ; et à favoriser la formation à l'utilisation de ceux-ci auprès des cuisiniers de tout lieu d'utilité publique situé sur le territoire de la commune ;
- Demande au Gouvernement régional d'apporter son soutien aux agriculteurs locaux et à la consommation de produits agricoles locaux, en particulier par le soutien aux circuits courts ; de soutenir la consommation de produits locaux et de saison dans les institutions liées à l'autorité régionale ; de soutenir la formation des cuisiniers à l'utilisation des produits locaux ;
- Demande au Gouvernement régional de lutter contre la spéculation foncière sur les terres agricoles et favoriser l'accès à la terre pour le développement des activités agricoles, en particulier pour les jeunes générations ;
- Demande au Gouvernement régional et au Gouvernement fédéral de défendre le principe de « l'exception agricole » auprès du Conseil européen dans les traités internationaux conclus par l'Union européenne et de prévoir la possibilité de restrictions au commerce international de produits agricoles, en promouvant le droit des Etats et des communautés d'Etat de définir une politique alimentaire et agricole propre susceptible d'assurer la sécurité alimentaire de leur population, de préserver leurs modèles agricoles et d'atteindre leurs objectifs de développement humain ;
- Demande au Gouvernement régional et au Gouvernement fédéral de défendre auprès du Conseil européen un engagement fort en faveur de l'agriculture visant à l'émergence d'un nouveau modèle agricole axé sur la responsabilité, le bien-être et la durabilité ;
- Appelle le Gouvernement régional, le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens, à considérer le droit à l'alimentation comme un droit de

chaque être humain et l'agriculture comme un des fondements de notre société. Elle n'est pas un secteur économique comme un autre dès lors qu'elle est la source des aliments essentiels à la vie et la santé des personnes et qu'elle participe aux fondements culturels des sociétés humaines. En ce sens, elle doit être protégée afin de garantir la sécurité alimentaire des générations présentes et futures.

- Appelle le Gouvernement régional, le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens à reconnaître la pluralité des pratiques agricoles et des traditions alimentaires. Cette diversité doit être protégée pour permettre aux diverses formes d'agriculture de coexister et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la valorisation du patrimoine naturel et du savoir-faire humain, fruit du travail de multiples générations. Le libre accès aux semences doit être promu afin d'accroître la diversité génétique ;
- Appelle le Gouvernement régional, le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens à mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir la production agricole et alimentaire locale, saine, respectueuse de l'environnement et réalisée dans des conditions qui garantissent le respect des conditions de travail et l'octroi d'une rémunération juste des travailleurs de la terre ;
- Appelle le Gouvernement régional, le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens à assurer la mise en place de mécanismes de régulation spécifiques pour protéger les marchés domestiques de la volatilité des prix sur les marchés internationaux. Cela exige également l'adoption de critères favorables à la production locale dans les marchés publics. En particulier, en amont dans les critères d'attribution d'un marché public, des critères liés à la proximité géographique doivent être pris en compte. Plusieurs éléments peuvent être utilisés dans ce cadre : l'impact environnemental, la fraîcheur des produits, l'impact sur l'économie locale...
- Appelle le Gouvernement régional, le Gouvernement fédéral, la Commission, le Conseil et le Parlement européens à favoriser le respect des droits humains, et également d'harmoniser les conditions de production agricole au niveau sanitaire, environnemental et social au sein d'un même marché, ainsi que l'application de conditions de contrôles similaires. Lorsqu'une telle harmonisation n'est pas possible, l'application de droits de douane modulés selon l'avantage compétitif induit doit être prévue ;
- Demande au Gouvernement régional, au Gouvernement fédéral, à la Commission, au Conseil et au Parlement européen d'adopter une Convention relative à la promotion et à la protection des pratiques et des produits agricoles axée sur le principe de « l'exception agricole », afin de permettre à l'alimentation et à l'agriculture de bénéficier d'un accord-cadre distinct de ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce et d'une protection accrue au même titre que celle prévue pour les biens et services culturels sous l'égide de l'UNESCO.

Conseil communal du 29 février 2016

Interpellation de F.BREUWER

Octroi de 'chèques commerce' aux membres des personnels Ville et CPAS

Mesdames, messieurs ,
Chers Collègues,

S'attachant à apporter comme il se peut , sinon des solutions du moins des incitants à consommer localement , dans l'attente toujours plus morbide de la construction d'un centre commercial et de la revitalisation urbaine de l'hyper centre, le nouvel échevin du Commerce et des Affaires économiques vient d'annoncer la mise en place ,via Verviers Ambitions, d'un système de bons d'achats , de l'ordre de 25 euros, dans les commerces verviétois.

Selon nos informations les personnes susceptibles d'en bénéficier sont notamment les collaborateurs des entreprises locales. Ces dernières pourraient en faire l'acquisition auprès de l'asbl de gestion du Centre ville et les offrir à leurs travailleurs.

Cette initiative mérite d'être soulignée. Elle a l'avantage d'être concrète.

Et elle doit être encouragée.

Tout qui s'intéresse quelque peu à la réalité du chômage et aux indicateurs sociaux dans notre commune doit bien constater l'hiatus , pour ne pas dire le fossé entre le nombre d'emplois sur le territoire communal et le taux d'inactifs et de personnes sans emploi domiciliés à Verviers.

Verviers est une ville où bon nombre de personnes veulent encore bien travailler mais où un moins grand nombre consent toujours à y habiter .

A défaut d'être tous contribuables verviétois , ils sont tous susceptibles d'être de bons consommateurs faisant vivre le commerce local , particulièrement en centre-ville .

Parmi les entreprises concernées figurent notamment les entreprises publiques . Et parmi ces employeurs publics (Forem , Onem, SWDE , CHR , ...) l'entité Ville CPAS considérée dans son ensemble, est un employeur de tout premier rang.

La Ville et le CPAS ont vocation à montrer l'exemple aux autres entreprises.

Et la proposition de l'Echevin du Commerce tombe à point nommé .

En effet les personnels de la Ville et du CPAS devraient prochainement retrouver le bénéfice de la partie fixe , soit quelque 170 euros pour un travailleur à temps plein, de leur prime de fin d'année , qui leur avait été retirée en 2013 par mesure d'austérité selon les uns , pour justifier financièrement le dispositif de 4 ,5 ETP de permanents syndicaux selon les autres.

Le caractère inéquitable de cette mesure fut rapidement constaté et la précédente majorité s'était accordée pour la restituer en 2016 . M.Elsen et moi-même l'avions clairement exprimé l'été dernier aux délégués syndicaux.
Cela devrait donc être rapidement concrétisé par la nouvelle majorité et notre Haute Assemblée . Le principe semble en tout cas acquis.

La restitution légitime de cet avantage facultatif constitue donc une opportunité et offre une belle marge de négociation dans laquelle il serait possible et même souhaitable de donner une double impulsion :

Rendre du pouvoir d'achat au personnel et générer un chiffre d'affaire au moins équivalent au profit des commerçants locaux.

Nul doute que chacun s'en réjouirait et nul doute que les autres entreprises publiques ou privées prospectées par Verviers Ambitions , forte de l'exemple donné par le principal employeur verviétois , auraient envie de lui emboîter le pas.

C'est une simple question de bon sens et de cohérence entre le discours et les actes.

Certes il convient de concerter avec le personnel et ses représentants , certes il convient de veiller au respect du cadre légal . Mais nous devons 'a priori' croire en la volonté de toutes les parties d'aider Verviers .

F.BREUWER

Conseiller communal MR.

Verviers, le 29 février 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

En réponse à votre interpellation concernant l'octroi de « chèques commerce » aux membres des personnels Ville et CPAS, je vous informe que votre suggestion ne respecterait pas le cadre légal puisque l'allocation de fin d'année fait partie de la rémunération, qui signifie que des cotisations sociales et du précompte professionnel sont dûs.

Vous aviez peut-être clairement indiqué aux partenaires sociaux que vous rendriez la prime de fin d'année en 2016 mais sauf erreur de ma part, lors du changement de majorité, je n'ai vu nulle part, dans le projet de budget SEC 2016, une ligne consacrée à la restitution de cette prime.

La Ville montrera bien sûr l'exemple et les membres de cette Haute Assemblée auront l'occasion de remettre ces premiers chèques commerce aux décorés et aux pensionnés lors de la cérémonie qui se tiendra le 27 avril à 15h à l'Harmonie.

Nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi pour d'autres manifestations tout au long de l'année dès que le dispositif sera mis en place par Verviers Ambition.

Hasan AYDIN
Echevin

Interventions Ecolo
CC de Février 2016

Plan de gestion du CPAS :

Nous voterons contre, pour les raisons suivantes :

- manque d'ambition et de moyens, alors que les besoins augmentent, ainsi que les missions du Cpas
- le Cpas doit être considéré comme un investissement et non comme un coût. Missions d'insertion et de ré-insertion, cohésion sociale,...
- caractère irréaliste de l'exercice en raison des nombreuses incertitudes : Inami (maisons de repos), plan APE, exclusions chômage, crise des migrants, ... Même si établir un plan de gestion est obligatoire (CRAC), c'est quand même assez irréaliste comme exercice...

Intervention création d'un parking de covoiturage à Verviers :

Monsieur l'Echevin de la Mobilité,

Partant du constat que la congestion automobile nuit à la qualité de vie des wallons, à l'environnement et au développement économique, la Wallonie souhaite développer son réseau de parkings de covoiturage et vient de solliciter les communes à ce sujet.

L'idée est de proposer aux communes d'installer un parking de covoiturage, en les appuyant dans le jalonnement et la signalisation du parking ainsi que sa promotion.

Une petite trentaine de projets sont en cours. La Province de Liège avait déjà débloqué un million d'euros en 2015 pour aider les premiers à sortir de terre. Un appel avait été lancé aux 84 communes liégeoises en 2009 et 54 sites avaient été retenus en 2011. Une quinzaine de projets sont actuellement à l'étude et devraient prochainement être mis en œuvre.

La plupart du temps et assez logiquement, ces parkings s'implanteront aux abords des accès autoroutiers.

A ma connaissance, Verviers n'a rentré aucun dossier.

Envisagez-vous de mettre en route un dossier à ce sujet ?

Ce sont en effet les autorités locales qui sont à la manœuvre, la Province subsidiant les études techniques et 75% des coûts de chaque infrastructure (avec un plafond à 100000€ par parking).

Quelle est votre position sur ce sujet ?

Par ailleurs, à l'occasion de l'édition 2015 de la Semaine de la Mobilité, une série d'outils et d'actions de sensibilisation ont été lancés. Parmi ceux-ci, la nouvelle application dénommée ComOn et la centrale téléphonique Taxistop, qui permet de trouver facilement un partenaire de covoiturage. J'ai vérifié sur le site internet de la ville, dans la rubrique existante « covoiturage », ces deux outils ne sont pas mentionnés. Il serait important de les relayer pour que les verviétois qui s'informent via notre site internet soient mis au courant.

D'avance, je vous remercie beaucoup de vos réponses.

Pauline Dumoulin

Cheffe de groupe Ecolo

Verviers, le 24 février 2016

Madame la Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin des sports,
chers collègues,

Il ne se passe pas un jour sans que la presse régionale voire nationale n'évoque une possible fusion entre les clubs de basket de Verviers-Pepinster et de Liège. Cette idée n'est pas nouvelle mais il semblerait que cette fois-ci, des décideurs dont on ne connaît pas trop l'identité seraient autour d'une table.

Nous connaissons évidemment les difficultés financières de notre club, nous saluons le travail réalisé par l'équipe en place et nous pensons qu'il faut étudier toutes les pistes possibles pour sauver notre club.

Il nous semble cependant d'emblée qu'une fusion, que ce soit d'un point de vue financier, sportif ainsi qu'au niveau des supporters ne soit pas une solution envisageable. De plus, nous savons tous que cette fusion serait inévitablement à l'avantage des liégeois qui veulent notamment remettre la main sur certains subsides négociés en faveur de notre région.

Au-delà de ça, cette histoire met en lumière la politique sportive de notre ville pour soutenir le sport de haut niveau. Après la disparition de notre club de football, voici donc des menaces sur notre club de basket si cher au cœur de notre ancien Bourgmestre Claude Desama. Cette disparition aurait pour conséquence de nous pousser dans l'anonymat et nous rayerait de manière presque définitive du paysage sportif national. Après la fermeture du grand théâtre, après le projet de relance économique qui fait défaut, voilà un élément de plus qui illustrerait le déclin de notre ville et apporterait de l'eau au moulin de ceux qui prétendent que Verviers se meurt.

Ne nous nous détrompons pas, le sujet qui m'amène à intervenir ce soir, n'est pas simplement la disparition d'une équipe de basket mais bien la disparition du dernier fleuron médiatique national du sport à Verviers (nous avons beaucoup de respect pour ce qui se fait au tennis de table ou à l'athlétisme mais ces sports sont malheureusement, et nous le regrettons, peu médiatisés) ainsi que le dernier lieu où les entrepreneurs verviétois peuvent se réunir. Nous avons lancé une étude sur l'identité de Verviers : Verviers-Pepinster fait clairement partie de cette identité et de l'image de notre Ville.

Il faut bien avouer, Monsieur l'Echevin des sports, que même si vous n'en êtes pas responsable, la disparition en une législature du club de football mais aussi du club de basket ferait tache dans le bilan. Vous avez été d'ailleurs muet ces derniers jours alors que plusieurs politiques n'hésitaient à défendre notre club, de quoi s'interroger légitimement sur vos intentions envers Verviers-Pepinster et de manière plus générale sur la vision du nouveau collège en matière de sport de haut niveau et d'image de notre ville.

Ma question est donc assez simple : quelle est la position du nouveau collège quant à l'avenir du club de Verviers-Pepinster ?

Je propose le projet de délibération suivant :

Le conseil communal s'engage à soutenir et à défendre le club de Verviers-Pepinster et à tout faire pour maintenir son activité à Verviers.

-Le conseil communal garantit le subside de 25.000€ octroyé au club comme en 2016 pour 2017 et 2018.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour le MR,
Pierre-Yves Vromen

Monsieur Le Président, Madame La Bourgmestre, Chers Collègues,

Il est étonnant que les Villes (Pépinster et Verviers) ne soient pas jusqu'à ce jour appelées à la table des discussions si désir de fusion il y a ?

Par contre, Oui, la ville de Verviers et son Collège sont derrière un projet stable pour le club de basket de Verviers-Pépinster.

Mais, Mr Vromen, pourquoi y-a-t-il parfois un peu de frilosité politique à Verviers à vouloir encore s'engager dans des projets sportifs financiers importants ?

Rappelez-vous... durant 4 années la ville de Verviers a aidé directement le club de basket à raison de 105.000€ par saison (90.000€ Ville et 15.000€ via la Maison verviétoise des sports). Au terme de ces 4 années, quelques dirigeants du Spirou de Charleroi sont venus mettre la main sur le club de Verviers-Pépinster. Déclaration de faillite et en moins de 24 heures avec l'accord des autres clubs de la D1, relance d'un nouveau club (nouveau matricule). S'en suivi une perte sèche pour l'ensemble des fournisseurs mais aussi pour la Ville de Verviers. La SA VIP gérée par la Ville y perdait un peu plus de 300.000€ pour des avances concernant le catering et les Vip.

A quoi ont finalement servi les 700.000€ versés pour ce club, si ce n'est pour faire plaisir aux derniers supporters ! Peu de retour Ville et encore moins de considération de la part des dirigeants qui ne nous ont évidemment pas consulté avant leur prise de décision.

Vous comprendrez aisément que « chat échaudé craignant l'eau froide » la Ville via son Collège avait réorienté sa politique financière envers le sport de haut niveau. D'où une dotation nettement moindre.

La politique sportive a elle aussi été remaniée. 4 axes :

Aides à la formation des jeunes.

Aides à l'organisation de manifestations sportives.

Aides à la gestion d'infrastructures sportives et location de celle-ci à un prix réduit pour les clubs verviétois.

Dotation spéciale au basket de Verviers-Pépinster pour la vitrine économique qu'il représente.

Mr Vromen, 2 autres points méritent notre attention :

Pour l'Echevin des Sports, **tous** les athlètes, **tous** les clubs, **toutes** les associations sportives dans **toutes les disciplines sportives** ont la même importance. Je ne ferai jamais de différence dans le service selon que l'on dirige un club de football ou un club de natation ou autre.

Si l'on me voit moins souvent au basket ou au football, c'est parce que je suis présent dans les associations qui méritent aussi notre soutien. Lorsque le basket et le football tire la langue, les galas de gymnastique n'ont jamais rencontré autant de succès. Plus de 350 spectateurs à Ensival, 150 à Petit-Rechain, plus de 500 à Lambermont et à Stembert etc ... Idem en natation il y a 8 jours, plus de 800 entrées sur la demi-journée, plein succès également au badminton ou à l'athlétisme etc... Il faut un peu sortir de sa bulle bleue...

Et j'en viens au bleu, ce sera mon dernier point.

L'instrumentalisation politique des clubs de sport.

Sous-entendre que la disparition d'un voire de deux clubs sportifs régionaux importants ferait tache dans mon bilan serait vraiment réducteur de la responsabilité des dirigeants de ces associations. Être à la mauvaise place au mauvais moment, on peut le dire... Je rappelle, qu'un club doit gérer ses finances sans compter sur des aides communales. Ces aides (lorsqu'il y en a) servent à des projets de développement. Sans ces aides le club doit être viable.

Il me semble, Mr Vromen, que votre mémoire fait défaut et je plains votre chef de file ex-Président de feu le RCSV. Il y a un peu plus d'un an et demi, une OPA du MR sur le RCSV faisait de ce club Vert et Blanc, une nouvelle constellation bleue avec à sa tête votre chef de file. On a vu ce que la gestion de ce club a donné. Vous m'obligé à revenir sur ce triste épisode sportif verviétois, mais la conclusion ne peut être que mêler la politique et le sport, ne font pas bon ménage. **Si pour les libéraux, le sport est avant tout un instrument au service des carrières politiques... pauvre sport verviétois... !**

Le 29/02/2016.

Claude ORBAN.

Jean Pol Bollette
49k rue Slar
4801 Stembert
bollettej@gmail.com
Conseiller communal MR

CONSEIL COMMUNAL DU 29 février 2016

Question portant sur la vente de l'immobilier Verviétois.

Madame La Bourgmestre,

Nous prenons connaissance via la presse d'informations capitales concernant notre ville, où nous apprenons la mise en vente d'une partie du patrimoine de celle-ci.

Loin de nous l'idée de trouver à y redire ; en effet, il y a lieu de développer des sources de financement visant à soutenir les nombreux engagements financiers générés par votre majorité dans le cadre de la maîtrise du foncier.

Madame la Bourgmestre, vous aviez expliqué en son temps que votre objectif de la maîtrise du foncier devrait vous permettre d'influer de manière positive sur le devenir de notre ville. Là encore, rien à redire.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les quelque 10000m² (source la Meuse) que vous allez mettre sur le marché immobilier. Comment faire pour s'assurer du devenir de ces surfaces si vous voulez aussi adopter le même objectif que celui cité plus avant ?

Le prix demandé de 4,5 millions paraît bien élevé et si vos exigences par rapport à la finalité de ces biens est à la hauteur du prix de vente, vous risquez de conserver pour longtemps ces bâtiments.

L'un des grands défis de tout promoteur, c'est d'avoir quelques certitudes quant à ce qu'il peut réaliser et d'obtenir les permis dans un temps déterminé.

Nous nous posons la question suivante : comment aller vous concilier votre objectif concernant le devenir des bâtiments dont la ville est propriétaire et dans un même temps réaliser une vente dont le montant paraît assez ambitieux ?

Afin de favoriser la vente et de conserver la maîtrise du devenir de ces constructions, le groupe MR vous suggère de faire réaliser quelques avant projets liés à chaque construction et d'y inclure un CU2. Si par ailleurs vous pouviez vous engager à ne pas dépasser les délais légaux, là, l'opération paraîtrait plus réaliste pour les promoteurs tout en vous permettant d'influer sur le devenir du bâti.

Mr le Conseiller,

Tout d'abord, les biens concernés par la vente de nos bureaux ont fait l'objet d'une étude réalisée par une société spécialisée en 2011, moment où le MR était déjà en majorité et avec le PS cette fois.

L'objectif était de revendre les biens mais avec des clauses spécifiques pour les affectations dans la perspective de permettre la réduction du coût net de la cité administrative, réduction qui, d'ailleurs avait été proposée au CRAC dans le cadre de l'analyse du dossier de financement de la cité administrative.

Le montant total estimé en 2011 était de 6 135 000 € pour les 9 immeubles concernés sur base de l'étude réalisée avec un potentiel de vente de 4 485 000 €.

Le schéma retenu s'apparente d'ailleurs à un CU2 mais anticipé dans la mesure où l'acquéreur aura connaissance, avant l'achat, de la destination possible du ou des biens mais aussi et surtout de ce que la Ville ne souhaite pas voir implanter dans certaines zones.

En effet, l'ensemble des immeuble se trouvent en centre-ville ou à proximité immédiate. Il s'agit donc de biens à vocation stratégique et qui doivent s'intégrer, au vu de leur importance, dans un schéma de ville complet et structuré. Les zones doivent être identifiées en objectifs à atteindre et le positionnement de chaque immeuble permettra d'envisager, à moyen terme, le développement de concepts structurés au regard de la destination souhaitée.

Enfin, en ce qui concerne la vente, le prix devra permettre d'attirer de beaux projets sans pour autant qu'ils soient sclérosés par un impact foncier excessif. Nos biens ont une valeur foncière indéniable et il n'est pas dans notre rôle de spéculer sur cette valeur mais plutôt d'offrir un prix, certes réaliste et correspondant à la valeur objective du marché. Le but de la Ville est de recréer des fonctions attrayantes et permettant la revitalisation du centre-ville et de son plus proche périmètre. Comme nous l'avons fait pour le projet de revitalisation urbaine de la rue de Heusy, il nous appartient de favoriser tout investissement productif et permettant d'atteindre le but que nous poursuivons tous, rendre à Verviers son statut de pôle régional compétitif et attirant le plus grand nombre de chaland.

Il ne faut pas confondre cette gestion liée à la vente sous conditions de biens avec la décision politique de réguler les loyers des biens que nous possédons et à usage de commerce. Dans ce cas de figure, notre but est identique, attirer des fonctions manquantes à Verviers mais à la condition exclusive de ne pas freiner les intérêts par des loyers prohibitifs.

QUESTION ORALE DU GROUPE MR**RENOVATION DU GRAND THEATRE**

Madame la Bourgmestre,

C'est bien évidemment la sortie médiatique de votre collègue concernant le bien-fondé de la rénovation du Grand Théâtre qui motive mes questions.

Je me demande quelle mouche a piqué le Président de notre Conseil Communal pour venir remettre en doute un projet soutenu par tous les partis. C'est un très mauvais signal envoyé aux instances politiques, à Namur et à Bruxelles, alors que l'annonce d'un financement de 13 millions d'euros venait tout juste de relancer les espoirs. De ce fait, le groupe MR voudrait savoir :

- quelle est votre position suite aux propos de M. Nyssen ;
- est-ce que vous estimez que M. Nyssen a encore sa place comme Président du Conseil Communal alors qu'il s'exprime contre l'avis de la majorité ;
- comment votre partenaire de majorité perçoit la sortie de votre collègue PS.

Concernant le fond du problème, faut-il rénover le Grand Théâtre ou construire une salle polyvalente ? Verviers a besoin des deux projets et l'un n'exclut pas l'autre dans un futur plus ou moins proche. Mais en ce qui concerne le Théâtre, il y a grande urgence. Sa fermeture a désolé de très nombreux verviétois, qui ont repris espoir à l'annonce des 13 millions de la Région Wallonne mais – et là, je m'adresse à l'Echevin des Finances – comment allez-vous assurer le montage financier, même si les chiffres avancés par M. Nyssen nous semblent exagérés. On parle d'une vingtaine de millions pour la rénovation du bâtiment lui-même, plus l'aménagement de la salle et de la scène. Ce sont des sommes considérables. Même si le MR souhaite la rénovation la plus ambitieuse pour notre Théâtre, il faut raison garder : nous ne sommes plus dans un contexte financier comme celui qui a permis la rénovation du Théâtre de Namur ou de l'ORW à Liège. Parler d'une rénovation de 40 millions nous semble exagéré. Néanmoins, il va falloir trouver l'argent. Concrètement :

- Confirmez-vous que le budget prévu tourne autour des 20 millions d'euros ;
- Comment allez-vous préfinancer les 13 millions de la Région Wallonne puisqu'ils seront versés sur 10 ans, ce qui implique un prêt bancaire par la Ville et le remboursement d'intérêts conséquents ;
- Comment comptez-vous trouver la différence entre les subsides promis et le montant total de la rénovation.

Ces trois dernières années, le MR, par son Echevine de la Culture, Aurélia Luybaerts, avait cherché des pistes de financement complémentaire. Est-ce que vous avez des idées de partenariat, est-ce que vous comptez aller chercher le moindre euro là où il peut se trouver ? Que comptez-vous faire pour montrer votre volonté d'accélérer ce dossier afin de disposer d'un Théâtre rénové avant 2026, qui était la date envisagée avant l'annonce de la Région Wallonne et qui paraissait bien lointaine.

Ce qui m'amène au projet culturel que votre majorité prévoit pour un Grand Théâtre rénové. Le MR dit « oui » pour remettre le Grand Théâtre en l'état mais pour y faire quoi ? Monsieur l'Echevin de la Culture, vous nous confirmez que la gestion du Grand Théâtre rénové ne sera pas reprise par le centre Culturel ? Mais alors, comment voyez-vous cette gestion ? Le nouveau décret de la Fédération Wallonie Bruxelles régissant les centres culturels impose des règles strictes, de nouvelles obligations. Est-ce que vous travaillez à la définition d'un projet culturel crédible avec toutes les parties concernées, notamment avec le CCRV ?

M. Nyssen pense que la rénovation d'un bâtiment comme le Grand Théâtre n'est pas prioritaire. Mais si préserver son patrimoine, valoriser un projet culturel, relancer la renommée de Verviers... n'est pas prioritaire, on peut se demander quel avenir votre majorité envisage pour notre ville.

Oui, Monsieur le Président, la culture, ça coûte cher et ça rapporte peu en termes financiers mais c'est un instrument de cohésion sociale, c'est un moyen d'évasion dans un contexte économique et social morose et surtout, un Grand Théâtre rénové, avec un beau projet culturel et une mise en valeur des artistes de notre région donnerait un peu d'espoir de voir Verviers reprendre tout doucement la place qui devrait être la sienne.

Je vous remercie.

Marie-Christine PIRONNET

Conseillère communale MR

Q.O. Théâtre (M-C. Pironnet – MR) – réponse (JFI)

Madame la conseillère,

Vous vous étonnez de la prise de position, à titre personnel, du président du conseil sur le Grand Théâtre. Permettez-moi, à mon tour, de m'étonner de votre intervention, même si je vous remercie de nous en avoir prévenus lors de la réunion de section.

Où est encore l'ancien parti libéral lorsque j'entends que vous contestez à un élu sa liberté d'expression ? Et le MR ferait mieux de se regarder dans le miroir. Lui, dont l'ancien chef de file contestait dans la Presse, le lendemain d'une décision au Collège, une décision qu'il avait lui-même prise. Lui qui ne se gênait pas pour critiquer ses partenaires, et l'ancien bourgmestre en particulier. Sans parler des interventions intempestives, à longueur d'années, de certains des conseillers MR les plus en vue sur facebook... Alors oui, je suis étonné de votre étonnement, vous à qui l'on ne peut certainement pas reprocher de tels comportements et qui avez bien rempli votre mission de présidente du conseil.

Pour être plus sérieux, ce qui compte en politique ce ne sont pas les états d'âme, mais les votes ! Et depuis la mise en place de la nouvelle majorité PS-CDH, il n'a jamais manqué une seule voix au conseiller communal pour soutenir la majorité. Y compris sur la déclaration de politique communale où la rénovation du Grand Théâtre figure clairement dans les priorités. Le reste relève de bavardages de café du commerce ! Alors, non, il n'est pas question de changer de président du conseil, celui-ci mène d'ailleurs très bien les débats de l'avis général. Il ne m'appartient pas non plus de répondre au nom du CDH, mais vous aurez noté la réponse unanime du collège dans la presse (ainsi que celle du président du PS).

Et puis nous pouvons tous nous réjouir de la prise de position unanime de l'ensemble des groupes politiques de ce conseil en faveur de la rénovation du Grand Théâtre. Ca c'est un signe très important. Je vous propose dès lors de poursuivre sur un ton plus consensuel, puisque nous avons les mêmes objectifs sur les intérêts et l'avenir de Verviers ! Et c'est ça qui compte !

Où en est-on dans ce dossier particulièrement complexe ?

Un des premiers actes du Collège, à peine mis en place, a été de demander à la Région wallonne d'inscrire le grand théâtre sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Réponse devrait nous être donnée en mai-juin par le Gouvernement wallon. L'enjeu ? Une meilleure subsidiation et l'usage des contrats-programmes.

Le 25 janvier dernier, la bourgmestre, l'échevin Pitance et moi-même avons été reçus par le ministre wallon Maxime Prévôt. Une excellente rencontre, très encourageante, puisque le ministre a dit au nouveau collège qu'il défendrait devant le gouvernement wallon à la fois cette inscription sur la liste du patrimoine exceptionnel et un subside annuel de 10 fois 1,3 million €. Ce qui nous permettrait de préfinancer, à un taux très bas, le montant de l'intervention de la Région Wallonne, soit 13 millions. Le montant total de l'investissement est estimé actuellement à 21 millions € par la Région elle-même, plus les aménagements qui dépendront du projet culturel.

L'intervention de la Région wallonne, même si elle est très importante, ne sera évidemment pas suffisante.

Nous avons reçu 1 million de la communauté urbaine Liège Europe Métropole et nous aurons besoin de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province, sans parler de la Fondation d'utilité publique qui a été mise sur pied et qui devrait permettre des dons privés, modestes et autres. Et, bien sûr, il y aura une part communale.

Nous avons donc rencontré les responsables administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tant au niveau financier qu'à celui des infrastructures et de la culture.

Nous étudions depuis la façon de relancer la désignation d'un auteur de projet qui nous permette de nous assurer en premier lieu, notamment, de l'état sanitaire du bâtiment mais aussi de l'ensemble de la faisabilité du projet. Le but est évidemment de gagner du temps dans un dossier administratif particulièrement long.

Nous avons donc aussi rencontré la direction de la culture. Il nous faut définir en effet, dès le départ, un projet culturel, ce qui est une exigence de la Fédération. Et là, il faut reconnaître que notre dossier n'est pas très fourni et qu'il nous faudra des aides

d'experts. Le Collège est parti de l'idée qui tourne autour de ce que nous avons appelé un « pôle musical ». Sachant qu'une fois rénové, il nous faudra des aides de la Fédération pour son fonctionnement. Et nous savons que la Fédération ne subventionne pas les théâtres en tant que tels...

Nous étudions dès lors ce qui pourrait amener la Fédération à intervenir financièrement, tant pour la rénovation que pour le fonctionnement du futur théâtre. Nous travaillons sur un projet de centre d'excellence qui devrait intéresser à la fois la Fédération et la Région wallonne et qui tienne compte de la proximité du Conservatoire. Un tel projet permettrait de contribuer au développement territorial de Verviers en incluant les communes limitrophes et en se situant dans l'Euregio Meuse-Rhin dans une vision à la fois volontariste et tournée vers l'avenir !

Enfin, pour répondre à toutes vos questions, la déclaration de politique communale de la majorité exclut le CCRV de la gestion du futur centre, ce qui ne veut pas dire évidemment que le centre culturel ne pourra pas l'utiliser dans le cadre de ses missions.

Vous constatez donc qu'il y a au moins 3 dossiers à mener simultanément au sujet du Grand Théâtre :

- Le montage financier ;
- Le marché public de désignation d'un auteur de projet ;
- Le projet culturel.

Je m'emploie à proposer une décision au Collège sur l'ensemble de cette problématique. Je poursuis mes rencontres de manière active et approfondie, dans le cadre du collège échevinal, notamment avec la Province et la SPI. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir en conseil.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui, en synthèse croyez-le bien, dans le cadre d'une question orale.

Je vous remercie.

Jean-François Istasse,

Échevin du patrimoine et de la culture.

Chers membres du conseil communal,

Dans la déclaration de politique de majorité PS-cdH, on peut lire : *" Nous porterons une attention particulière sur les discriminations à l'embauche et nous mettrons en oeuvre les moyens de sensibiliser le patronat à la richesse de la diversité. Nous accorderons une attention particulière à la situation des femmes seules sans emploi. Nous mènerons des actions d'envergure pour favoriser l'égalité des chances dans l'emploi."*

Votre majorité ne détaille en rien les "moyens de sensibilisation" et les "actions d'envergure" qu'elle compte mettre en œuvre.

La discrimination est une atteinte à la dignité humaine et une entorse à nos valeurs d'égalité et de respect. Cela peut amener les Verviétois concernés par ce type d'injustice à se replier sur eux mêmes et à s'éloigner de notre espace social commun lorsqu'elles vivent de telles expériences d'exclusion.

Ecolo souhaite avoir plus de précisions concernant l'état actuel de la situation, les priorités concrètes ainsi que les actions de votre majorité. Nous attachons une importance particulière aux moyens mis en œuvre afin de mesurer les progressions et l'impact de votre politique en matière d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination.

A titre d'exemple :

- En Belgique, 75% des personnes d'origine étrangère interrogées disent avoir été victime de discrimination au moins une fois durant leur recherche. (source : Baromètre de la diversité emploi 2012)
- En Wallonie, plus d'un Belge sur deux possède un emploi (56 %). Mais c'est le cas pour moins d'un Turc sur quatre (23 %), moins d'un Congolais sur quatre (24 %) et à peine un marocain sur quatre (26 %) (source : Etude de l'IWEPS - 2013)
- Le taux d'emploi des femmes belges (51 %) est clairement inférieur à celui des hommes (61,9 %) (source : étude de l'IWEPS - 2013) et cela s'est aggravé avec la réforme du chômage qui a entraîné de nombreuses femmes vers des situations précaires.
- etc.

Vous comprendrez que les attentes de nos citoyens à cette question sont grandes, notamment les personnes diplômées ou encore les jeunes, et votre majorité, qui n'a plus que 3 ans devant elle doit agir sans délai en clarifiant sa politique. Il faut une stratégie globale pour prendre en compte à la fois les différents critères de discriminations et les différents champs de l'emploi.

La volonté d'Ecolo, comme tout parti démocratique, est de pouvoir montrer que chacun d'entre nous contribue à la prospérité de notre ville et c'est à travers cette mobilisation que notre ville sera une ville en transition sociale, écologique et économique. En conclusion, je citerais cette phrase du Manifeste Ecolo *"Les discriminations directes ou indirectes, fondées notamment sur l'origine ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle ou encore le genre n'ont pas droit de cité. Cette lutte n'est pas terminée et nous continuerons à nous investir sans compter"*.

Merci pour votre attention.

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question.

Il est évident aujourd'hui que de véritables talents issus de la diversité et aux compétences multiples représentent une part sans cesse grandissante de la réserve de main d'œuvre présente sur le marché de l'emploi.

Cette réalité constitue un enjeu incontournable du développement socio-économique de nos entreprises.

Il est important de souligner que les communes ne disposent pas de la compétence en matière d'emploi et que la discrimination ne tient pas seulement à l'attitude xénophobe de certains employeurs mais aux conséquences du décrochage scolaire et, dans ce domaine une Ville comme Verviers est totalement impuissante.

Toutefois, soyez assurée que l'Echevinat de l'emploi se mobilise depuis mon arrivée pour mener des actions concrètes en matière de discrimination et d'emploi.

A titre d'exemples, trois opérations qui seront lancées dès le second trimestre :

- Nous avons relancé la Plateforme RED (Rencontre Emploi Diversité) et finaliser en collaboration avec les opérateurs de l'arrondissement de Verviers, actifs dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et le service de prévention, le lancement d'une enquête auprès des employeurs sur le thème de la diversité, de la mixité des âges, des genres, des cultures ou de caractéristiques personnelles (état de santé, handicap...).

L'enquête, nous l'espérons, permettra de formuler les attentes et les besoins présents dans le chef des employeurs, en matière de gestion de la diversité.

Sous l'impulsion de la plateforme, l'objectif sera de dégager des pistes d'actions et des stratégies susceptibles de répondre aux besoins des employeurs, tout en favorisant une meilleure intégration des publics issus de la diversité au sein de l'entreprise.

A terme, un panel de propositions concrètes et personnalisées sera construit, sur base des résultats de l'enquête.

- Autre action à porter à votre connaissance :

Plusieurs projets concernant cette problématique ont été proposés au service de l'Egalité des Chances dans le cadre de l'appel à projets « Quinzaine de la Citoyenneté ».

Nous pensons que ces projets méritent mieux que de s'insérer dans une organisation plus large, c'est pourquoi, nous avons proposé aux partenaires de les soutenir dans un projet innovant et original (centré sur l'emploi et la

diversité culturelle) via la Politique de l'Emploi afin de promouvoir ces initiatives de la meilleure manière qui soit et de leur donner une visibilité accrue.

- Nous lancerons également, en collaboration avec le Forem, et avec l'apport d'un budget de 20.000 euros du Cabinet Tillieux, un événement dédié à l'Egalité des chances dans l'emploi. Notre première réunion de travail est programmée ce mercredi.

Nous sommes bien conscients du risque de repliement sur soi lié à l'exclusion d'une partie de la population, avec tous les problèmes que cela peut amener dans notre Ville.

C'est pourquoi, nous serons toujours attentifs à lutter au mieux contre toute forme de discrimination que ce soit dans le cadre de l'emploi ou de manière générale dans toutes nos organisations et dans tous nos projets.

Avant de conclure, sachez que je reste à votre écoute, vous membres de l'opposition mais également tous les autres conseillers, pour toute proposition concrète permettant d'améliorer et/ou compléter nos actions en matière d'emploi et de lutte contre les discriminations.

Merci.

De : Maxime Degey [mailto:maximedegeyverviers@gmail.com]

Envoyé : vendredi 26 février 2016 11:32

À : DEMOLIN Pierre <Pierre.DEMOLIN@verviers.be>

Objet : Question orale tourisme

Monsieur le Directeur Général,

Merci d'inscrire cette question orale à l'ordre du jour du conseil.

Madame la Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin du tourisme,
Chers collègues,

Ce jeudi avait lieu la présentation à la presse de l'avancement des travaux de la chocolaterie de qui vous savez, un hôtel prestigieux de notre commune a également annoncé des agrandissements prochains. Le privé croit donc au potentiel touristique de Verviers alors que visiblement les pouvoirs publics en général font exactement l'inverse, au niveau communal, la dotation réservée au CTLM ne cesse de diminuer (avant votre arrivée déjà bien entendu) et au niveau régional, la nouvelle réforme des maisons du tourisme va visiblement avoir des conséquences importantes sur la MTPV.

Nous pouvons donc légitimement aujourd'hui nous poser des questions sur la politique touristique de notre Ville.

Quel avenir pour la MTPV tout d'abord?

Quid de l'aménagement du point tourisme rue xhavée?

Quid de l'emploi à la MTPV?

Quelle reconversion pour le CTLM?

Quelles sont les suites apportées aux fameuses assises du tourisme?

Quelles relations auront nous encore avec les autres communes de l'arrondissement?

Quelles synergies mettre en place avec le nouvel outil touristique que représente la chocolaterie?

Je vous remercie pour votre attention.

--

Maxime Degey

Chef de groupe MR à la commune de Verviers

0499/247576

Monsieur le Conseiller,

Cher Maxime,

Je vous remercie pour votre question, enfin vos questions.

Vos questions, Monsieur Degey, abordent et mélangent toute une série de sujets, c'est pourquoi, pour ne pas tout mélanger, je regrouperai mes réponses en trois grands thèmes :

Je vais d'abord m'exprimer sur l'avenir de la Maison du Tourisme, ensuite je reviendrai sur l'avenir du CTLM, enfin, je terminerai en évoquant avec vous, certains dossiers verviétois qui concernent la suite des Assises du Tourisme, la future ouverture de « La Chococolatrie » de qui nous savons et l'avenir d'un point tourisme, rue Xhavée.

Faisons donc le point sur l'avenir de la Maison du Tourisme « Pays de Vesdre » :

Actuellement, Verviers appartient à la Maison du Tourisme « Pays de Vesdre » avec Baelen, Dison, Limbourg et Pepinster. Sans rentrer dans trop de détails, le Ministre Collin a fait part de son intention de diviser par deux le nombre de Maisons du Tourisme en Wallonie. L'objectif annoncé, est de concentrer les moyens vers la promotion et l'accueil des touristes et d'éviter les dispersions dans le travail trop administratif (gestion du site web, comptabilité, secrétariat, etc...). Pour ce faire, il a chargé les provinces, en l'occurrence en ce qui nous concerne, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège d'élaborer une proposition.

Actuellement, ce qui est sur la table des discussions, c'est un rapprochement de la Maison « Pays de Vesdre » et de la Maison « Pays des Sources »

Une première rencontre de prise de contact a eu lieu dans mon bureau entre les Echevins du Tourisme des communes de deux Maisons le 21 janvier dernier. Les échanges ont été cordiaux et sincères. Nous avons échangés nos points de vue.

Le 10 mars prochain, le CGT (Commissariat Général au Tourisme) a convoqué les communes concernées pour une réunion technique.

Comme vous l'entendez, les discussions sont actuellement en cours et il est donc prématuré de s'avancer sur l'une ou l'autre hypothèse.

Cependant, je peux quand même vous indiquer nos trois principes de discussion :

Il est inconcevable pour nous qu'on envisage une quelconque perte d'emploi actuellement puisque les moyens restent identiques. En effet, l'esprit actuel du rapprochement des Maisons du Tourisme est de mettre en commun les moyens d'action pour plus d'efficacité pas de les diminuer.

Il nous semble qu'il est impensable que Verviers n'ait pas au minimum un point d'informations touristiques puisque nous disposons d'une gare de bus et de trains, de trois hôtels et d'un certain nombre de chambres d'hôtes, de différents musées et attractions touristiques publique et/ou privée, etc...

Par ailleurs, Verviers est et reste le chef-lieu d'arrondissement. Ce statut nous procure des droits et des devoirs, vis-à-vis des communes voisines que nous continuerons à assumer.

Il est temps que tout le monde comprenne qu'il faut dépasser les querelles de clochers pour avoir une vue d'ensemble de l'offre touristique de la région !

Comme vous le constatez, l'avenir de la Maison du Tourisme, ainsi que de son personnel, est au centre de nos préoccupations mais en l'état, tout est encore en discussion actuellement.

En ce qui concerne le CTLM, bien, votre question, je vous l'avoue me met un peu mal à l'aise ; je suis quelqu'un de gentil et je n'ai pas envie de vous mettre dans l'embarras.

Comme vous le savez, vous avez été président de cette ASBL pendant plusieurs années, alors que moi, je ne suis président que depuis quelques semaines. J'imagine que vous savez très bien ce qui été fait, et surtout ce qui n'a pas été fait.

Pour rappel, le CTLM et la Maison de l'Eau sont gérés par une ASBL.

L'avenir du CTLM préoccupe non seulement l'Echevin du Tourisme mais aussi l'ensemble du conseil d'administration qui y pense et surtout qui y travaille (sous l'œil attentif du collègue bien entendu) majorité comme minorité d'ailleurs dans un bon état d'esprit. Nous travaillons en toute transparence avec l'ensemble des administrateurs.

Les réflexions sont en cours et le CA a chargé la Direction de travailler sur plusieurs hypothèses, toute liées, vous le comprendrez aisément sur les possibilités du financement.

Nous en reparlerons certainement à un prochain conseil d'administration de l'ASBL.

Mais, de vous à moi Monsieur le Chef de Groupe, je pense qu'il serait préférable à l'avenir de demander à vos conseillers d'être présents aux réunions du Conseil d'Administration, car actuellement ils brillent par leur absence et cela vous éviterait peut être à l'avenir ce genre de question hors propos ou, à tout le moins, d'éviter d'apparaître comme un carabinier d'Offenbach.

Enfin pour terminer, faisons le point sur les dossiers que vous avez évoqué.

Quelles suites aux assises du Tourisme ?

Pour rappel, l'ex- Echevine Aurélia Luypaerts a organisé les assises le 23 mars 2015.

Cette journée était divisée en trois ateliers :

Atelier 1 : « Comment assurer la promotion touristique de notre arrondissement et vendre son image ? »

Au vu des discussions de fusion éventuelle et de tous les remaniements que cela va engendrer (changement de nom, de logo, de site web, de brochures,...), aucun projet de grande ampleur point de vue communication n'a été mis sur pied. Bien sûr, nous continuons avec efficacité notre communication habituelle, nos différentes insertions dans les journaux locaux, nos brochures, nos distributions sur salons, nos distributions en point d'infos... et nous avons même innové en 2015-2016 avec des collaborations avec 7Dimanche (national), InfoTourism (national), Guide Gîte de Wallonie (bilingue et national), Hallo Tourist (Allemagne),...

Atelier 2 : « L'incontournable E-Tourisme et les réseaux sociaux »

Madame Luypaerts avait à l'époque proposé des cadres selfies, le projet est toujours en cours.

Par contre, Denis Genevois (Orateur) avait dit qu'il fallait soigner ses supports avec des photos de qualité...d'où la commande du reportage photos. C'est actuellement en cours.

Atelier 3 : « Voyager en motor-home en Pays de Vesdre »

Les services ont rencontré l'Echevin du Tourisme de Malmedy pour nous faire part de son expérience et ils ont également visité des aires de camping-cars « publics » et « privées ». Ils ont également cherché des terrains « potentiels » pour cette aire mais nous coïncions actuellement à trouver un terrain qui pourrait convenir tant au niveau de l'endroit que du prix.

Le dossier est donc en stand-by mais si vous avez une proposition concrète à nous suggérer : nous sommes preneurs !

En ce qui concerne le dossier « Chocolaterie », nous nous réjouissons tous de l'ouverture de ce projet en juillet 2016, ce sera un véritable « plus » pour l'attractivité de notre Ville.

Des contacts ont déjà été pris entre les services du Tourisme, la Maison du Tourisme et le délégué commercial de ce projet pour mettre en route une collaboration efficace.

Je suis convaincu que ce projet devrait bien fonctionner car nous avons déjà des marques d'intérêts de groupes pour des visites. Nous gardons les contacts au chaud en attendant des informations concrètes et précises quant aux futures modalités d'ouverture. Mais tous les acteurs sont enthousiastes.

Enfin, en ce qui concerne l'installation d'un point d'information touristique rue Xhavée, je peux vous dire que le dossier est en cours et bien avancé. Le projet est déposé et enfin complet depuis le mois passé auprès du CGT en ce qui concerne le volet « demande de subsides ». La partie « Ville » est inscrite dans le budget extraordinaire 2016.

Nous sommes donc prêts et attendons une réponse dans les prochaines semaines.

J'ai essayé de répondre à l'ensemble de vos questions sans être trop long.

Vous comprendrez aisément que certains dossiers sont en cours de discussion et que je ne peux encore, à ce stade, trop m'étendre sur les détails.

Mais si certains conseillers désirent approfondir l'un ou l'autre sujet que je viens d'évoquer, je peux sur votre demande les évoquer lors d'une de mes prochaines commissions.

Je suis à votre entière disposition et vous remercie pour votre attention.

Bernard PIRON

Echevin du Tourisme